

DÉPARTEMENT de
la Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 17 avril 2025DATE DE CONVOCATION
11 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept avril à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ESPINOSA,
Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA, M. Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT (pouvoir de M. Bernard SOUBEYRAND), M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT (pouvoir de Mme Nathalie ANDREOLETTI), Mme Nathalie SEGUIN (pouvoir de M. Emmanuel PONTILLO), M. Guy MORELLE, M. Jean-Luc AUCLAIR, Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de M. Martial MATHIRON), M. Daniel CHETTA, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON (pouvoir de M. Jean-Emmanuel ROLLIN), Mme Maïté COUBAT, M. Laurent FAIVRE (suppléant de M. Simon GEVREY), Mme Marie-Paule FONTAINE M. Olivier GAUTHRON (pouvoir de M. Jérôme THEVENEAU), M. Roland GOUJON, Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN), M. Dominique JANIN, M. Paul MURANO, M. Bernard NAVILLON, M. Martial PARIZOT, Mme Rachelle PETIT, M. Claude VERDREAU.

Étaient absents : Mme Zineb HEMAIRIA, Mme Nathalie ANDREOLETTI (pouvoir à M. Vincent DANCOURT), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), M. Dominique CHOPPIN (pouvoir à Mme Maryline GRANDIOWSKY), M. Michel CLÉMENT (suppléant de Mme Marie-Françoise DUPAS), Mme Marie-Françoise DUPAS (suppléée par M. Michel CLÉMENT), M. Jean-Marie FERREUX, M. Simon GEVREY (suppléé par M. Laurent FAIVRE), M. Patrice LIEBELIN (suppléant de M. Bernard SOUBEYRAND), M. Martial MATHIRON (pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE), Mme Christine NIRLO, Mme Stéphanie PEPIN (suppléante de M. Emmanuel PONTILLO), M. Emmanuel PONTILLO (pouvoir à Mme Nathalie SEGUIN), M. Jean-Emmanuel ROLLIN (pouvoir à Mme Carole CLAUDEL-SALOMON), M. Bernard SOUBEYRAND (pouvoir à M. Jean-Pierre COLOMBERT), M. Jérôme THEVENEAU (pouvoir à M. Olivier GAUTHRON),

Secrétaire de séance : Madame Nathalie SEGUIN, 5^{ème} Vice-présidente déléguée à l'Emploi, à l'Action sociale, à l'Autonomie.

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE :	36
PRÉSENTS :	24
VOTANTS :	31

Délibération n°17/04/2025/05

Objet : Adhésion « sans limite » à l'Agence technique Ingénierie Côte-d'Or le Département (ICO)

Vu, les statuts de l'Agence Technique, Ingénierie Côte d'Or le Département,

Depuis 2020, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (CCPD) est adhérente à l'Agence Technique Départementale Ingénierie Côte-d'Or le Département (ICO), initiée par le Conseil Départemental pour fédérer les capacités d'ingénierie technique au service du territoire. Il est rappelé qu'ICO le Département est, en application de l'article L.5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un Établissement Public Administratif départemental (statuts joints en annexe).

L'agence ICO constitue un appui en matière d'accompagnement en Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, en Maîtrise d'œuvre dans le domaine de la voirie, du bâtiment, de l'eau et l'assainissement et depuis 2024, propose un Bouquet de Service numérique. (Voir règlement intérieur joint à la présente).

Il est rappelé que notre Communauté de Communes a renouvelé son adhésion pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2023.

Considérant que l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 décembre dernier a approuvé le principe d'une adhésion annuelle et renouvelée par tacite reconduction,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'adhésion à l'Agence technique Ingénierie Côte-d'Or le Département pour un montant de 500,00 € (cinq cents euros) par an, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, à compter du 1^{er} janvier 2025,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les documents afférents à cette adhésion et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 17 avril 2025

Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER